



DECRET SUR LE MINISTÈRE ET LA VIE DES PRÊTRES « Presbyterorum Ordinis », chapitre I LE PRESBYTÉRAT DANS LA MISSION DE L'ÉGLISE

Préambule

1. Plusieurs fois déjà, ce saint Concile a rappelé à tous l'importance de l'Ordre des prêtres dans l'Église. Cet Ordre joue, dans le renouveau de l'Église du Christ, un rôle essentiel, mais aussi de plus en plus difficile : d'où l'utilité de ce décret qui parle des prêtres de manière plus détaillée et plus approfondie. Il concerne tous les prêtres, spécialement ceux qui exercent une charge pastorale ; en ce qui concerne les prêtres religieux, on fera les adaptations qui s'imposent

Par l'ordination et la mission reçues des évêques, les prêtres sont mis au service du Christ Docteur, Prêtre et Roi ; ils participent à son ministère, qui, de jour en jour, construit ici-bas l'Église pour qu'elle soit peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple du Saint-Esprit. Dans une situation pastorale et humaine qui souvent a subi de profonds changements, il fallait les aider plus efficacement dans leur ministère et mieux prendre en charge leur vie. C'est pourquoi ce saint Concile déclare et décide ce qui suit.

CHAPITRE PREMIER

LE PRESBYTÉRAT DANS LA MISSION DE L'ÉGLISE

Nature du presbytérat

2. Le Seigneur Jésus, "que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde" (Jn 10,36), fait participer tout son Corps mystique à l'onction de l'Esprit qu'il a reçue : en lui, **tous les chrétiens deviennent un sacerdoce saint et royal offrant des sacrifices spirituels à Dieu par Jésus-Christ**, et proclament les hauts faits de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière. **Il n'y a donc aucun membre qui n'ait sa part dans la mission du Corps tout entier** ; chacun d'eux doit sanctifier Jésus dans son cœur et rendre témoignage à Jésus par l'Esprit de prophétie.

Mais le même Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps, où "tous les membres n'ont pas la même fonction" (Rom. 12,4), a établi parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seraient **investis par l'Ordre du pouvoir sacré d'offrir le Sacrifice et de remettre les péchés**, et y exerceraient publiquement pour les hommes au nom du Christ la fonction sacerdotale. C'est ainsi que le Christ a envoyé les apôtres comme le Père l'avait envoyé, il a fait participer à sa consécration et à sa mission les évêques, leurs successeurs, dont la fonction ministérielle a été transmise aux prêtres à un degré subordonné : ceux-ci sont donc établis dans l'Ordre du **presbytérat** pour être les **coopérateurs de l'ordre épiscopal dans l'accomplissement de la mission apostolique confiée par le Christ**.

Notes sur le titre : Presbyterorum ordinis

Deux choses sont à noter :

1) le Concile préfère employer le mot '**presbytérat**' plutôt que 'sacerdoce' pour désigner d'emblée le ministère des prêtres.

Presbytre vient d'un mot grec (presbyteros ; cf. presbytère !) qui veut dire : *ancien*. Il renvoie à la pratique du NT de désigner des responsables de communautés locales par l'imposition des mains : 1P 5,1-5 ; 1 Tim 1,17-23 ; Tite 1,5-9 ; et surtout dans le livre des Actes : Ac 11,30 ; 14,23 ; 15,1-34 ; 20,17 ; 21,18 ; 22,5 ; 24,1.

Sacerdoce vient d'un mot latin qui désigne l'activité sacrificielle des prêtres juifs du Temple de Jérusalem (*hiereus* en grec). La lettre aux Hébreux affirme que le Christ est l'unique Grand Prêtre, et que tous les baptisés ont part à son sacerdoce. Il y a donc un unique sacerdoce de Jésus-Christ, auquel participent le sacerdoce commun des fidèles, et d'une manière spéciale le sacerdoce ministériel (des évêques et des prêtres).

2) le Concile évite soigneusement de parler *du* prêtre au singulier. Il situe la mission *des* prêtres (au pluriel) au sein de l'Ordre des prêtres (« Presbyterorum Ordinis »). Le modèle n'est plus le curé de paroisse seul maître à bord (dérive provenant d'une fautive lecture du Concile de Trente), mais le presbyterium fraternellement uni autour de son évêque, pour le service de la communion et de l'évangélisation (modèle patristique en fait). Nul n'est prêtre tout seul ; nul n'est « à son compte ».

Commentaires sur le texte de Presbyterorum ordinis

Tous les chrétiens deviennent en Jésus-Christ un sacerdoce saint et royal.

Tous participent à cette mission du Corps tout entier.

Mais, pour que *tous* grandissent dans cette communion (koïnonia) trinitaire / ecclésiale, le Seigneur en a établi *quelques uns* comme ministres.

Ce n'est qu'après cet énoncé fondamental que PO 2 rejoint la ligne traditionnelle du Concile de Trente, définissant l'Ordre par le pouvoir d'offrir le Sacrifice et de remettre les péchés. Soulignons que c'est quand même une réinterprétation, puisque PO 2 met ainsi le « pouvoir d'ordre » au service de la construction ecclésiale.

Cf. Ep 4, 11-12: « C'est le Christ qui a donné (à l'Église) certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme évangélistes, d'autres enfin comme chargés d'enseignement, *afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ* ». Les ministres sont un don de Dieu à l'Église (et non une grâce individuelle dans une vocation privée), finalisé par l'exercice du ministère commun à toute l'Église.

Le texte latin de PO 2 est d'ailleurs beaucoup plus précis : « Le même Seigneur, parmi les fidèles, **afin qu'ils croissent dans l'unité d'un seul Corps** (ut in unum coalescerent corpus), a institué parmi eux des ministres ordonnés... »

Le pouvoir d'ordre sacramentel ne vient qu'après, et doit alors être réinterprété comme subordonné à cette finalité première : « *afin qu'ils croissent dans l'unité d'un seul Corps* ».

L'affirmation essentielle porte donc sur l'unité du Corps, sa croissance dans l'unité, ce qu'on appellerait aujourd'hui **le service de la communion (koïnonia) ecclésiale**.

J. Ratzinger commentait lui-même : « ce texte présente un fait remarquable et surprenant : ce n'est pas en premier lieu le sacrifice qui rend raison du ministère des prêtres, mais c'est le rassemblement du Peuple de Dieu ». (in *L'activité missionnaire de l'Église*, Cerf, coll. Unam Sanctam n° 67, Paris, 1967, p. 135.)



La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ construit, sanctifie et gouverne son Corps. C'est pourquoi le sacerdoce des prêtres, s'il suppose les sacrements de l'initiation chrétienne, est cependant conféré au moyen du sacrement particulier qui, par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un **caractère** spécial, et les configure ainsi au Christ Prêtre pour les rendre capables d'**agir au nom du Christ Tête en personne**.

Participant, pour leur part, à la fonction des apôtres, les prêtres reçoivent de Dieu la grâce qui les fait ministres du Christ Jésus auprès des nations, assurant le service sacré de l'Évangile, pour que les nations deviennent une offrande agréable, sanctifiée par l'Esprit Saint. En effet, *l'annonce apostolique de l'Évangile convoque et rassemble le peuple de Dieu, afin que tous les membres de ce peuple, étant sanctifiés par l'Esprit Saint, s'offrent eux-mêmes en "victime vivante, sainte, agréable à Dieu"* (Rom.12,1). Mais *c'est par le ministère des prêtres que se consomme le sacrifice spirituel des chrétiens, en union avec le sacrifice du Christ*, unique Médiateur, offert au nom de toute l'Église dans l'Eucharistie par les mains des prêtres, de manière non sanglante et sacramentelle, jusqu'à ce que vienne le Seigneur lui-même. *C'est là qu'aboutit leur ministère*, c'est là qu'il trouve son accomplissement : commençant par l'annonce de l'Évangile, il tire sa force et sa puissance du Sacrifice du Christ et il aboutit à ce que "la Cité rachetée tout entière, c'est-à-dire la société et l'assemblée des saints, soit offerte à Dieu comme un sacrifice universel par le Grand Prêtre qui est allé jusqu'à s'offrir pour nous dans sa Passion, pour faire de nous le Corps d'une aussi grande Tête *."

Ainsi donc, la fin que les prêtres poursuivent dans leur ministère et dans leur vie, c'est de rendre gloire à Dieu le Père dans le Christ. Et cette gloire, c'est l'accueil, conscient, libre et reconnaissant, des hommes à l'oeuvre de Dieu accomplie dans le Christ ; c'est le rayonnement de cette oeuvre à travers toute leur vie. Ainsi, dans les temps de prière et d'adoration comme dans l'annonce de la Parole, dans l'offrande du sacrifice eucharistique et d'administration des autres sacrements comme dans les différents ministères exercés au service des hommes, les prêtres contribuent à la fois à faire grandir la gloire de Dieu et à faire avancer les hommes dans la vie divine. Tout cela découle de la Pâque du Christ, tout cela s'achèvera dans le retour glorieux du Seigneur, quand il remettra la royauté à Dieu le Père.

Condition des prêtres dans le monde

3. Pris du milieu des hommes et établis en faveur des hommes, dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés, les prêtres vivent avec les autres hommes comme des frères.

Le **caractère** est la marque indélébile qu'imprime un sacrement qu'on ne peut réitérer (le baptême, la confirmation, l'ordre).

Agir au nom du Christ Tête en personne (in persona Christi Capitis) : l'expression est fondamentale. Les prêtres ne remplacent pas le Christ, mais symbolisent sacramentellement sa place comme Tête de son Corps qu'est l'Église.

Le service de la Parole

C'est la première tâche du ministère ordonné définie par PO 2 : « *l'annonce apostolique de l'Évangile convoque et rassemble le Peuple de Dieu* » ; elle sera réaffirmée comme prioritaire en PO 4.

Notons encore que PO 2 lie ensemble eucharistie et évangélisation, en disant que « *c'est là qu'aboutit le ministère des prêtres* » : à savoir permettre que le sacrifice spirituel des chrétiens soit uni en seul sacrifice à celui du Christ-Tête, dans l'eucharistie, grâce à l'annonce de l'Évangile.

Le sacerdoce ministériel des prêtres est donc au service du sacerdoce commun des fidèles.

Notons aussi le passage du pluriel au singulier: *des chrétiens, des prêtres / un seul sacrifice*, ce qui montre bien que le ministère est fondamentalement au service de l'unité, de la communion, que ce soit dans l'annonce de la Parole ou dans la célébration des sacrements.

* La citation est de Saint Augustin : le véritable sacrifice est l'assemblée des saints (l'Église), unie au Christ comme le corps à sa Tête, et qui ainsi s'offre à Dieu. L'eucharistie (et le ministère des prêtres) a donc pour but cette communion ecclésiale : « *accorde à tous ceux qui vont partager ce pain et boire à cette coupe d'être rassemblés par l'Esprit Saint en un seul corps, pour qu'ils soient eux-mêmes dans le Christ une vivante offrande à la louange de ta gloire.* » (2° épiclese de la Prière eucharistique n° 4).

Résumons-nous :

- Si quelques uns sont en charge d'enseigner la Parole, c'est pour que tous en vivent et l'annoncent.
- Si quelques uns sont en charge de célébrer les sacrements, c'est pour que tous exercent leur sacerdoce baptismal, en faisant de leur existence une offrande spirituelle.
- Si quelques uns sont en charge de gouverner l'Église, c'est pour que tous puissent, dans la communion ecclésiale et grâce à elle, contribuer à la transformation et à l'humanisation du monde.

Les prêtres sont pris dans l'humanité, et dans l'Église. Ils partagent cette condition commune, avec fraternité pour tous.



C'est ce qu'a fait le Seigneur Jésus : Fils de Dieu, Homme envoyé aux hommes par le Père, il a demeuré parmi nous et il a voulu devenir en tout semblable à ses frères, à l'exception cependant du péché. Et déjà, il a été imité par les saints apôtres : saint Paul, docteur des nations, "mis à part pour l'Évangile de Dieu" (Rom. 1,1), atteste qu'il s'est fait tout à tous afin de les sauver tous.

Par leur vocation et leur ordination, les prêtres de la Nouvelle Alliance sont, d'une certaine manière, **mis à part** au sein du peuple de Dieu ; mais ce n'est **pas pour être séparés** de ce peuple, ni d'aucun homme quel qu'il soit ; c'est pour être totalement consacrés à l'oeuvre à laquelle le Seigneur les appelle. Ils ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et **dispensateurs d'une vie autre que la vie terrestre**, mais ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes **s'ils restaient étrangers** à leur existence et à leurs conditions de vie. Leur ministère même exige, à un titre particulier, qu'ils ne prennent **pas modèle sur le monde présent** et, en même temps, il réclame **qu'ils vivent dans ce monde au milieu des hommes**, que, tels de bons pasteurs, ils connaissent leurs brebis et cherchent à amener celles qui ne sont pas de ce bercail, pour qu'elles aussi écoutent la voix du Christ, afin qu'il y ait un seul troupeau, un seul pasteur.

Pour y parvenir, certaines qualités jouent un grand rôle, celles qu'on apprécie à juste titre dans les relations humaines, comme la bonté, la sincérité, la force morale, la persévérance, la passion pour la justice, la délicatesse, et d'autres qualités encore, celles que l'apôtre Paul recommande quand il dit : « Tout ce qu'il y a de vrai, d'honorable, tout ce qui est juste, pur, digne d'être aimé, tout ce qui est vertueux et digne d'éloges, faites-en l'objet de vos pensées » (Phil.4,8).

À la suite du Christ, qui est venu habiter parmi nous.
À l'exemple de Paul, qui « s'est fait tout à tous ».

Le Concile de Trente faisait plutôt *du* prêtre un homme *séparé*, au nom de sa grandeur sacerdotale, sacrée.

Vatican II maintient une dialectique subtile : *les* prêtres sont mis à part / non pas séparés ; témoins à la fois de l'altérité et de la proximité du Christ-Tête ; dans le monde sans se modeler sur lui...

Deux stratégies risquent malheureusement d'obscurcir cette vision du ministère :

- une stratégie 'identitaire', qui a peur de voir disparaître le spécifique du ministère ordonné, et qui voit dans la 'crise' actuelle des vocations en Occident la confirmation de cette crainte. À trop vouloir promouvoir la dignité des laïcs, on ne saurait plus pourquoi l'Église a besoin de prêtres, et qui ils sont exactement... L'argument mérite d'ailleurs réflexion, car il n'est pas faux de dire que le ministère presbytéral est sorti quelque peu diminué des remises en valeur opérées autour de Vatican II : 'coincé' ente les deux figures de géant que sont l'épiscopat et le laïcat, il n'a pas été véritablement articulé à ces redécouvertes (sans oublier le diaconat permanent qui fait bouger pas mal de choses !).

- une stratégie purement 'fonctionnelle', qui voit surtout les 'tâches' ecclésiales à répartir, que ce soit avec ou sans prêtres. À l'occasion, certains discours sur la promotion du laïcat organisent en pratique l'affaiblissement des ministères, et participent à l'affaiblissement de la conscience ecclésiale sur leur nécessité et leur originalité. Un faux argument oecuménique vient parfois étayer cette conception très organisationnelle.

Le seul moyen de sortir de ce dilemme est de revenir à la conception *sacramentelle* de l'Église développée dans Lumen Gentium. Ni 'hommes du sacré', ni 'fonctionnaires de Dieu', les prêtres servent la sacramentalité de l'Église : ils permettent au Corps de se recevoir de la Tête, pour être ensemble « le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (LG 1). Leur ministère n'est ni un don privé, ni une tâche fonctionnelle : il est *sacramentel*, au sens le plus fort.

Questions pour débattre en groupe

1) Comment comprenez-vous la distinction entre sacerdoce et presbytérat ?

2) Le ministère des prêtres est au service du sacerdoce commun des fidèles, qui en retour ne peuvent se passer du ministère des prêtres : comment voyez-vous cette articulation de la place de chacun ?

3) Les prêtres sont mis à part / non pas séparés ; dans le monde / sans se modeler sur lui ; pris dans l'humanité, dans l'Église / et en même temps différents, dispensateurs d'une vie autre... : comment voyez-vous concrètement cette tension dans la vie des prêtres aujourd'hui ? Comment les communautés chrétiennes le comprennent-elles et les soutiennent-elles en ce sens ?